



## **CAPL de mutation des cadres C du 29 mai 2019 :**

Cette CAPL était la première en mode "départementalisation".

Ce fonctionnement sera effectif dans toutes les directions en 2020.

Du fait de cette nouveauté, un groupe de travail a été organisé par la Direction avec les Organisations Syndicales.

Il s'est tenu le 23 mai 2019 pour évoquer six cas particuliers.

Cette année, la CAPL comportait 2 parties :

- un mouvement interne prioritaire pour les agents déjà dans le département
- un mouvement externe pour les autres

Uniquement cette année, les ALD avaient une priorité sur leurs postes (si vacants) sans condition d'ancienneté.

Au cours de la commission, il a été évoqué le cas de ces 67 agents :

46 agents ont été régularisés sur leurs postes, 12 ont formulé des souhaits sur des services autres dans le département et 9 restent ALD locaux.

Les cinq agents en situation de détachement pouvaient cette année aussi être affectés sur leurs postes avec respect des règles d'ancienneté : 2 ont été affectés, les 3 autres restant en détachement.

Les O.S. ont insisté sur les vacances importantes de postes.

La direction a indiqué que les 43 agents C stagiaires affectés dans l'Hérault serviraient de "variable d'ajustement"... Selon la Direction, ils devraient pallier ce manque mais étant novices dans nos métiers (SIP et SIE en particulier), la charge de travail restera et continuera à peser sur les conditions de travail des agents déjà en poste et en souffrance.

En fin de séance, il a été procédé à deux votes : mouvements interne et externe.

Toutes les OS ont voté contre à l'unanimité en raison des nombreux postes restant vacants, tant hors direction qu'en direction.

### **Les élues Solidaires Finances Publiques en CAPL C :**

***Hélène De Lasserre et Sandra Bastard (experte : Marie-Pierre Zabalète)***